



CONVENTION COLLECTIVE

Les enjeux

Le 9 avril dernier les patrons de RF, RFI et l'INA ont dissout leur association, ce qui équivaut à leurs yeux à une mise en cause de la convention collective et de ses avenants. Et donc à l'obligation pour chaque société de négocier un accord de substitution.

Le Conseil d'Administration du 27 mai devrait confirmer cette décision tout en indiquant quels sont les points à renégocier. Lors de l'entrevue du 7 avril, les représentants du ministère ont confirmé qu'ils soutiendraient la position des employeurs.

Personne n'est dupe. La décision de casser la convention vient de bien plus haut et la loi du 5 mars 2009 qui constitue l'entreprise unique France Télévision en était la première étape.

Bien que nous soyons à la veille d'un changement de Pdg, la DRH s'agite dans tous les sens en jurant que cette négociation sera une amélioration pour tous les salarié-e-s.

Des patrons qui voudraient améliorer les droits et les salaires de tous les salarié-e-s aujourd'hui ? Qui peut y croire ?

Pour la CGT une amélioration ne peut se faire que sur la base de la convention et ses avenants actuels. Alors que depuis des années, nous demandons l'amélioration du système salarial, l'intégration des nouveaux métiers et des améliorations de salaire, alors que depuis des années la direction et le gouvernement refusent ces demandes, pourquoi, aujourd'hui, miraculeusement, toutes nos espérances seraient-elles comblées ?

La direction de Radio France a annoncé lors du dernier CA son calendrier de négociations : accord de méthode en juin 2009, début des négociations sur le contenu en juillet 2009 (en été !) et fin des négociations en juillet 2010 (toujours en été bien sûr !).

Si aucun accord n'était signé à cette issue, la loi dit que c'est le code du travail qui s'appliquerait, à moins que la direction ne se décide à construire un texte unilatéralement. On imagine la marge de manœuvre des syndicats !

En enfermant dans ces délais les organisations syndicales, les directions montrent leurs intentions. Si elles avaient voulu réellement négocier elles auraient dénoncé la convention comme il est prévu dans son texte, ce qui aurait donné au moins 3 ans de négociation. Nos avocats travaillent sur cette question. Mais au-delà d'un éventuel recours juridique il nous faut nous organiser et nous mobiliser.

La DRH répète que les salarié-e-s en poste n'ont rien à craindre, qu'ils garderont leurs acquis individuels. Mais la DRH se garde bien de préciser quels sont ces acquis individuels. Si tout est si transparent pourquoi ne fait elle pas la liste de ces acquis ?

En revanche, lors du CA du 29 avril, la direction a d'ores et déjà annoncé quels étaient, selon elle, les enjeux de la négociation : « la définition des métiers et le système de classification, le dispositif salarial et les automatismes dans la progression de carrière, le paritarisme et le droit syndical, la prévoyance. »

Certes ce sont les enjeux, mais est ce réellement les seuls enjeux ? Comment une direction qui sera sous la coupe prochaine d'un nouveau Pdg peut-elle être si sûre d'elle ?

Nous le répétons, une amélioration ne peut se faire que sur la base de la convention et ses avenants actuels dans toutes leurs composantes, y compris le maintien des automatismes dans le déroulement de carrière ! Des négociations honnêtes ne peuvent se dérouler à la va vite dans le cadre d'un calendrier cynique qui fixe la date butoir en plein été !

Tous ensemble, continuons la mobilisation !

Paris, le 11 mai 2009

SNRT-CGT de RADIO FRANCE ✉ 116, avenue Kennedy 75220 PARIS CEDEX 16 pièce 9533

☎ 01 56 40 28 83 📠 01 56 40 34 05 📧 e-mail contact@cgt-radiofrance.org

Site internet : <http://www.cgt-radiofrance.org>